

INFORMATION IMPORTANTE

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser de participer à cette étude.

De plus, vous pouvez exercer à tout moment votre droit de retrait de cette étude.

Le fait de ne pas ou plus participer à cette étude ne modifiera pas la qualité des soins qui vous sont prodigués.

Vous pouvez demander à tout moment des explications complémentaires sur l'étude auprès du Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne.

Le Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne

Etude

OPTI'SOINS



RSPA
CHU de Clermont-Ferrand,
1 place Lucie et Raymond Aubrac,
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1
Téléphone : 04 73 75 50 87
Messagerie :
contact@auvergne-perinat.org

GoWeb&Com

Médecin coordonnateur
Dr Anne Debois-Legrand,
CHU de Clermont-Ferrand,
RSPA,
1 place Lucie et Raymond Aubrac,
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1

ETUDE OPTI'SOINS

Madame,

Dans certaines communes de l'ancienne région Auvergne, notamment à la campagne, il est difficile de faire suivre sa grossesse. En effet, elles sont dépourvues de professionnels de santé ou de structure de soins de proximité qui permettent le suivi.

Or ce suivi doit être régulier et adapté en fonction de votre état de santé ou de celui de votre bébé afin de réduire les risques de survenue de complications.

Le Réseau de Santé en Périnatalité d'Auvergne vous propose de participer à une étude afin d'évaluer l'efficacité d'une nouvelle organisation des soins au sein du territoire de l'ex région Auvergne.

Deux groupes de femmes enceintes seront comparés en fonction de leur commune d'habitation.

Votre commune d'habitation a été tirée au sort pour participer à cette étude selon deux modalités.

Modalité 1 :
Votre commune bénéficie
de l'unité mobile
d'obstétrique

Qu'est ce que l'unité mobile ?

C'est une équipe de professionnels qui assurera le suivi de votre grossesse.



Un médecin

Une sage-femme

Un infirmier

C'est un camion équipé pour des consultations de suivi de grossesse.



C'est du matériel permettant d'effectuer les examens pour le suivi de votre grossesse comme dans un cabinet ou un établissement de santé.



Pour l'ensemble des participantes tous les accouchements se dérouleront dans une maternité.

Modalité 2 :
Votre commune est une
commune témoin

**Vous choisissez
quel professionnel**



Professionnel libéral ou hospitalier

**Et/ou
quelle structure**



Maternité, Centre Périnatal de Proximité, PMI

prendra en charge le suivi de
votre grossesse.